

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Erreurs matérielles constatées dans le PLUi arrêté

OBJET

Les délibérations des conseils communaux sur le projet de PLUi arrêté des communes de Chamalières, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Orcines et Pont-du-Château font état d'incohérences ou d'erreurs s'agissant des emplacements réservés (ER) figurants au dossier.

Après vérification sur l'ensemble des communes, ces incohérences qui relèvent d'erreurs matérielles concernent soit :

- La numérotation des ER qui n'apparaît pas sur le plan ;
- La numérotation des ER sur les plans qui ne correspond pas à la localisation inscrite au sein des cahiers communaux ;
- Des ER figurant sur le plan, sans figurer au sein des tableaux des cahiers communaux ;
- Des incohérences entre les délimitations sur les plans de zonages et les surfaces, les localisations, les numérotations ou les objets inscrits au sein des cahiers communaux.

Les erreurs décelées concernent les communes suivantes :

Chamalières (2 ER), Cournon d'Auvergne (5 ER), Durtol (1 ER), Gerzat (2 ER), Le Cendre (4 ER), Lempdes (4 ER), Nohanent (2 ER), Orcines (2 ER), Pont-du-Château (11 ER).

Pour la bonne information du public et compréhension du dossier soumis à enquête, les pages suivantes détaillent les emplacements réservés erronés.

Chamalières	p.3
Cournon d'Auvergne	p.4
Durtol	p.8
Gerzat	p.9
Le Cendre	p.11
Lempdes	p.14
Nohanent	p.17
Orcines	p.19
Pont-du-Château	p.21

CHAMALIÈRES



Un ER non numéroté sur les plans est localisé impasse Gouraud (parcelle AI 847) et vise à la réalisation d'une aire de retournement. La liste des ER dans le cahier communal de Chamalières fait bien apparaître ce projet d'ER, pour une superficie de 450m² correspondant à la surface délimitée sur le plan. Il est numéroté « 23 » dans le cahier communal.

23	Création d'une aire de retournement Imp. Gouraud	Clermont Auvergne Métropole	450
----	--	-----------------------------	-----

Sur les plans, le numéro 23 est attribué à un ER situé rue des Combes. Il s'agit d'une erreur, le numéro 23 étant bien celui à attribuer à l'ER de l'impasse Gouraud (ER43 du PLU communal)

Par ailleurs, l'ER rue des Combes figurant sur les plans, n'apparaît pas dans la liste du cahier communal (parcelles AI 815, 721, 722, 725, 870, 398). Cet ER était présent au PLU communal avec le numéro ER44.

Dans sa délibération sur le projet de PLUi arrêté, la commune de Chamalières émet les observations suivantes :

« L'ER23 du PLUi ne reprend la définition de l'ER initial à savoir l'ER43 »

« L'ER44 du PLU n'a pas été reporté dans le PLUi, il est nécessaire de le reprendre »

Le document graphique sera corrigé pour indiquer le numéro 23 sur l'ER impasse Gouraud.

La liste du cahier communal sera corrigée pour intégrer l'ER de la rue des Combes délimités sur le plan en lui attribuant un nouveau numéro.

COURNON D'AUVERGNE



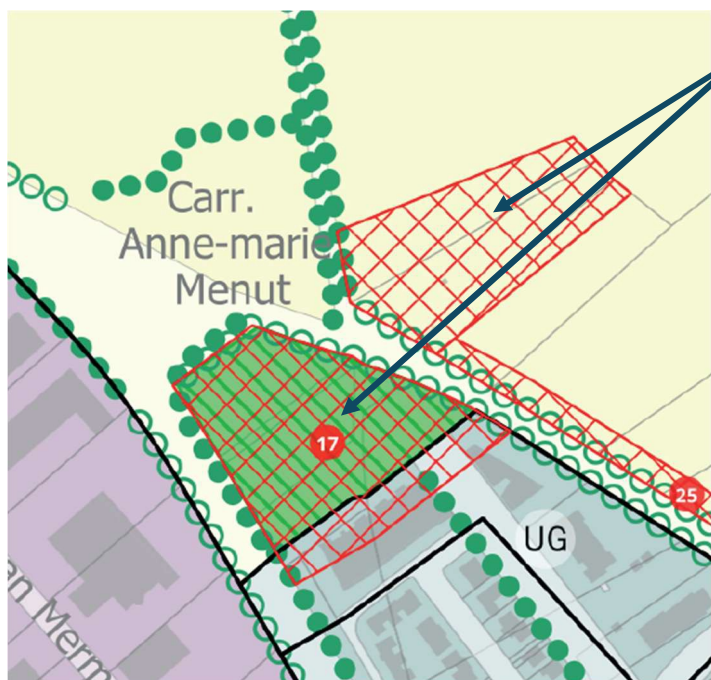
Une incohérence de surface est constatée sur l'ER 6 situé avenue du Pont. Il est délimité sur les plans sur une surface de 262 m² (parcelle BS 98). Le cahier communal indique pour l'ER 6 une surface de 2411m² pour la création d'un parking paysager.

	privés	métropole	
6	Création d'un parking paysager	Commune	2 411

Dans sa délibération sur le projet de PLUi arrêté, la commune de Cournon d'Auvergne émet l'observation suivante : « *La parcelle objet de l'emplacement réservé n° 6 étant propriété de la commune, ce dernier peut être supprimé* ».

Le document graphique sera corrigé pour supprimer cet ER avenue du Pont.

COURNON D'AUVERGNE

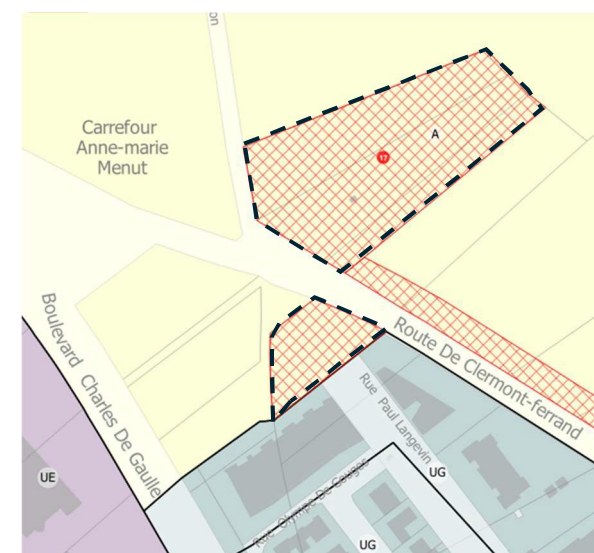


Une incohérence de surface est constatée sur l'ER 17 situé sur le carrefour Anne Marie Menut. Il est délimité sur les plans sur une surface de 22 000 m². Le cahier communal indique pour l'ER 17 une surface de 11 096m² pour la création d'un parc paysager avec bassin d'orage.

	route de Lempdes	metropole	
17	Création d'un parc paysager avec bassin d'orage	Commune	11 096

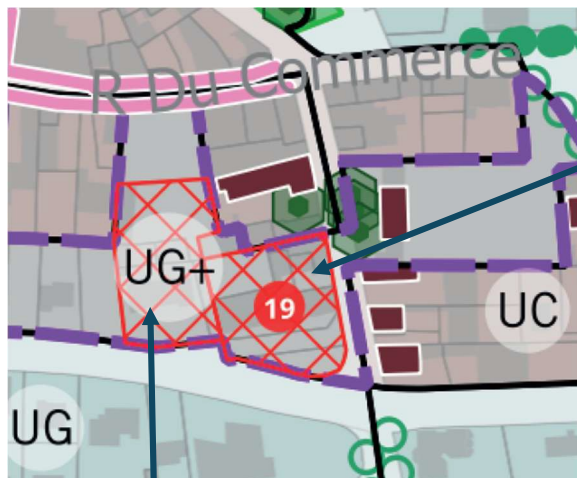
Dans sa délibération sur le projet de PLUi arrêté, la commune de Cournon d'Auvergne émet l'observation suivante : « *L'emprise de l'emplacement réservé n° 17 doit être mise en cohérence avec la superficie mentionnée dans la liste. Les parcelles concernées par la servitude administrative sont celles cadastrées AN n° 72, ZN n° 92, 94 et 96* ».

Le document graphique sera corrigé pour réduire cet ER



Délimitation souhaitée

COURNON D'Auvergne



Une incohérence de surface et d'objet est constatée sur l'ER 19 situé à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue du Foirail. Il est délimité sur les plans sur une surface de 2 071 m². Le cahier communal indique pour l'ER 19 une surface de 1 198m² pour la création d'un parvis et l'aménagement d'un parking.

19	Création d'un parvis et aménagement d'un parking	Commune	1 198
----	--	---------	-------

Au-delà de l'incohérence des surfaces, l'objet de l'ER est erroné et ne correspond pas à la destination du terrain indiquée au sein de l'OAP Liberté Forail, qui prévoit à son endroit la construction d'un ensemble bâti.

Dans sa délibération sur le projet de PLUi arrêté, la commune de Cournon d'Auvergne émet l'observation suivante : « *Un emplacement réservé prévu pour la création d'un parvis et d'un parking paysager au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée BR n°398 n'a pas été reporté sur le document graphique du règlement* ».

Le document graphique sera corrigé pour supprimer l'ER 19 à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue du Foirail.

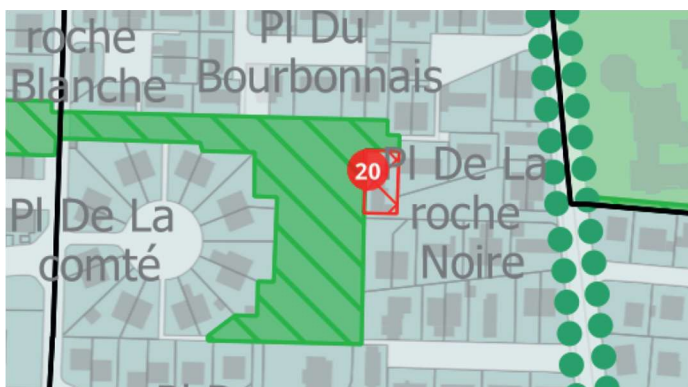
Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue de la liberté. Il s'agit de l'ER 30, figurant au cahier communal.

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

30	Création d'une voie de liaison et d'un parking	Clermont Auvergne Métropole	2 081
----	--	-----------------------------	-------

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

COURNON D'Auvergne



Une incohérence de surface de surface est constatée sur l'ER 20 situé avenue du Livradois (parcelle BO 51). Il est délimité sur les plans sur une surface de 437m² pour un cheminement piéton et le prolongement de l'onde verte.

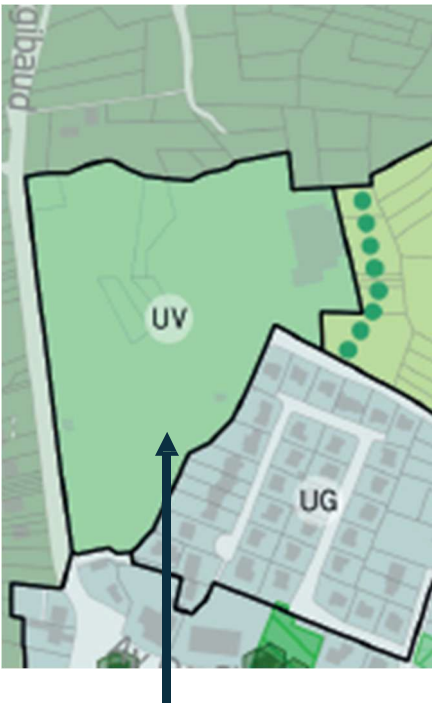
Le cahier communal indique pour l'ER 20 une surface de 75m²

20	Cheminement piéton : prolongement de l'onde verte du lac	Commune	75
----	--	---------	----

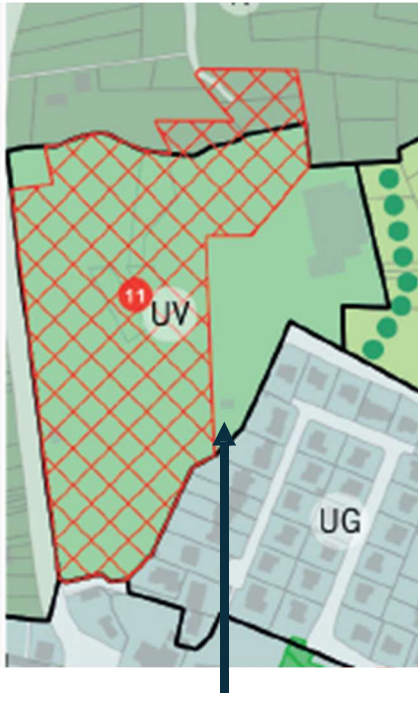
L'objet et la localisation de l'ER sur le plan sont correctes. Seule la surface dans le tableau est fausse.

La liste du cahier communal sera corrigée pour indiquer une surface de 437 m²

DURTOL



Extrait de la planche « Blanzat Sud_Durtol_Nohanent »
Pas d'ER délimité



Extrait de la planche « Clermont Ouest »
L'ER n°11 est bien délimité

Une incohérence est constatée s'agissant de l'ER 11 situé route de Pontgibaud. Il est listé dans le cahier communal pour une surface de 24 652 m² pour des aménagements d'équipements publics et de maîtrise du ruissellement.

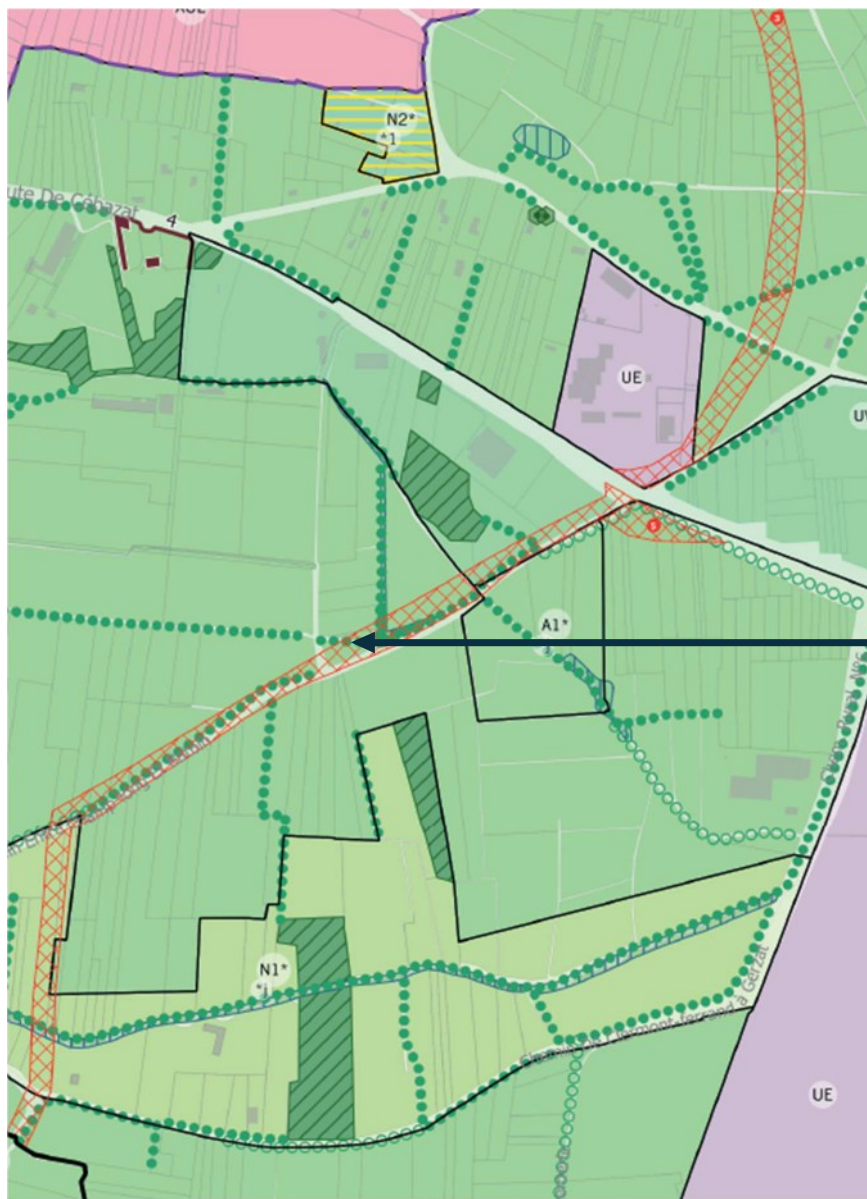
11	Maitrise des ruissellements et équipements publics	Commune	24 652
----	--	---------	--------

Il n'apparaît pas sur la planche graphique « Blanzat Sud_Durtol_Nohanent » mais apparaît bien sur les planches « Clermont Ouest » et « Orcines Est ».

L'objet et la localisation de l'ER sur les planches Clermont Ouest et Orcines Est sont correctes. Seule la délimitation est manquante sur la planche « Blanzat Sud_Durtol_Nohanent ».

La planche graphique « Blanzat Sud, Durtol, Nohanent » sera corrigée pour faire apparaître l'ER comme sur les autres planches graphiques.

GERZAT



Un ER non numéroté sur les plans est localisé chemin du Champ long Il s'agit de l'**ER 4**, figurant au cahier communal.

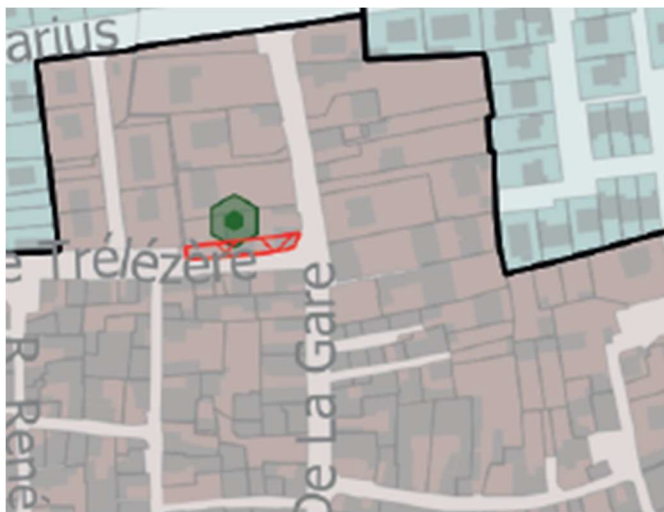
Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

4	Élargissement du chemin de Champ long en une voie verte et continuités écologiques	Clermont Auvergne Métropole	26 451
---	--	-----------------------------	--------

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

ER 4 non numéroté

GERZAT



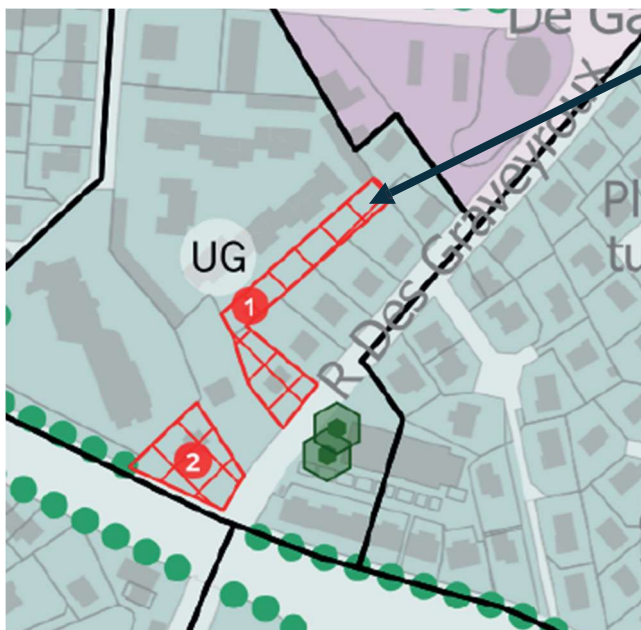
Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue de la Trélézère. Il s'agit de l'ER 14, figurant au cahier communal.

14	Élargissement de la rue Trélézère	Clermont Auvergne Métropole	257
----	-----------------------------------	--------------------------------	-----

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

LE CENDRE



Une incohérence de surface de surface est constatée sur l'ER 1 situé avenue des Graveyroux. Il est délimité sur les plans sur une surface de 1642 m² pour la création d'un parking.

Le cahier communal indique pour l'ER 1 une surface de 683 m²

1	Création d'un parking Maison de retraite - avenue des Graveyroux	Commune	683
---	---	---------	-----

La surface dans le tableau est correcte mais la délimitation sur le plan est plus importante qu'initialement prévue. Les 683m² de l'ER correspondent à la surface de la parcelle AD 122, sans englober la parcelle AD 127 (parcelle à l'arrière des maisons sur rue).

Le document graphique sera corrigé pour réduire l'ER 1.

LE CENDRE

L'ER 8 listé dans le cahier communal n'apparaît pas sur le document graphique.

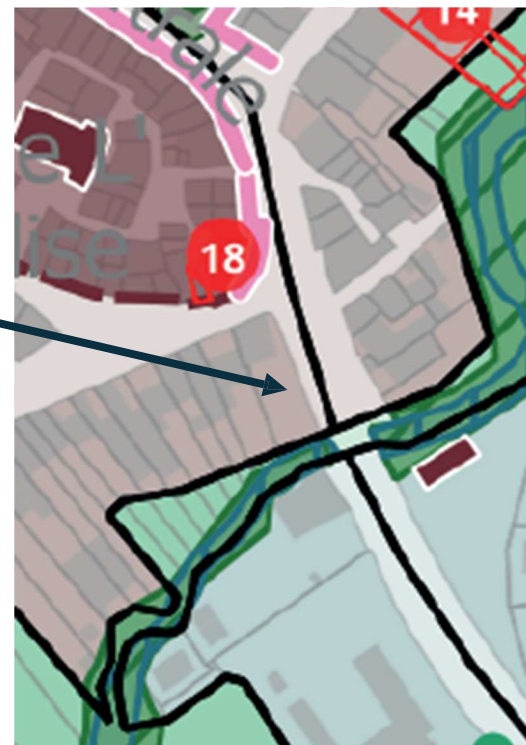
Le cahier communal fait état d'un ER de 429 m² pour l'aménagement d'un espace public et l'amélioration du carrefour entre l'avenue centrale et l'avenue de l'Auzon.

8	aménagement d'un espace public et amélioration du carrefour avenue centrale – avenue de l'Auzon	Clermont Auvergne Métropole	429
---	---	--------------------------------	-----

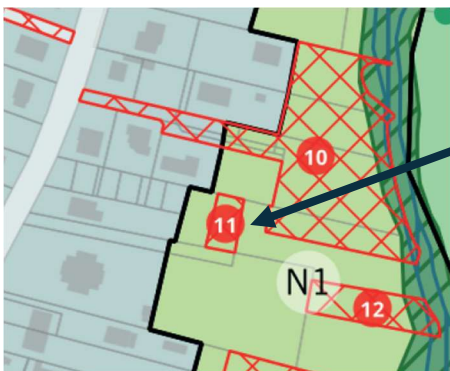
Compte-tenu de ces précisions, l'ER aurait dû figurer sur la parcelle AI 339, d'une surface de 429m² et située au carrefour des avenues Centrale et de l'Auzon.

Cet ER est déjà délimité sur cette parcelle dans le PLU du Cendré en vigueur.

Le Cahier communal sera corrigé pour supprimer l'ER8 de la liste



LE CENDRE



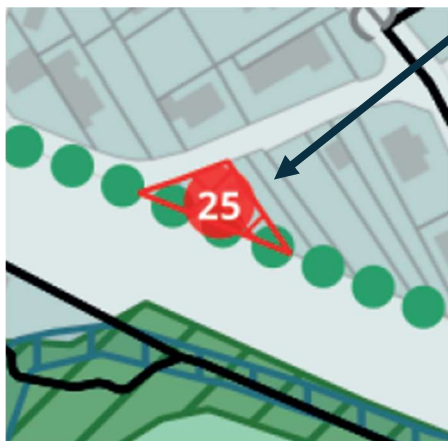
Une incohérence est constatée s'agissant des ER 11 et 25.

L'ER 11 apparaît sur le plan sur la parcelle AK 75 située avenue de l'Auzon pour une surface de 367m². Dans le cahier communal, ni la surface ni la localisation de l'ER ne correspondent à la description de l'ER.

11	Aménagement espace public et accès piéton - rue des Galenjas	Clermont Auvergne Métropole	355
----	---	--------------------------------	-----

Un ER 25, situé rue des Galenjas et d'une surface de 355m², apparaît sur le plan mais figure au sein du cahier communal sous la numérotation « 11 », la liste des ER s'arrêtant à l'ER 24.

Dans sa délibération sur le projet de PLUi arrêté, la commune de Le Cendre émet l'observation suivante : « *Erreur sur la carte 5.1 où l'E.R. n°25 situé rue des Galenjas doit porter le n°11. L'ER n°11 actuellement présent sur la carte 5.1 situé sur la parcelle AK 17 4 lieu-dit La Ribeyre est à supprimer (parcelle déjà acquise par la commune fin 2022)* »

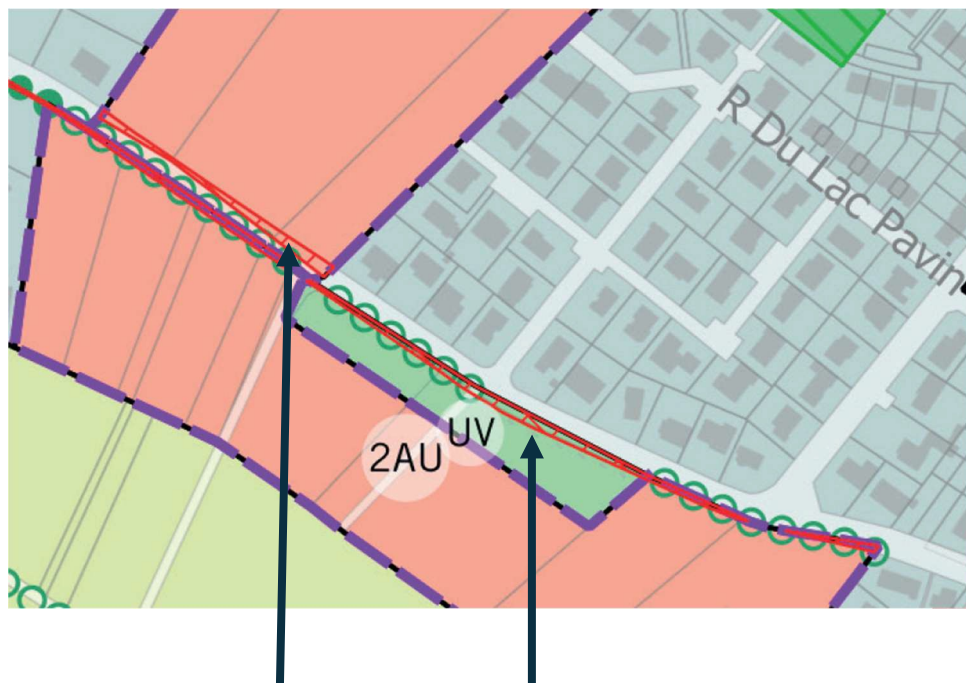


Le document graphique sera corrigé :

- pour supprimer la délimitation de l'ER 11, sur la parcelle AK 75, propriété de la commune,
- pour attribuer le numéro 11 à l'ER « 25 » délimité rue des Galenjas.

*

LEMPDES



ER 13 non numéroté

Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue des Gargailles en vue de son élargissement.

Il s'agit de l'ER 13, figurant au cahier communal.

13	Elargissement à 12 mètres de la rue des Gargailles	Clermont Auvergne Métropole	1 465
----	--	--------------------------------	-------

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

LEMPDES



ER 26 non numéroté

Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue de la Maugagnade en vue de son aménagement.

Il s'agit de l'ER 26, figurant au cahier communal.

26	Aménagement de la rue de la Maugagnade pour une emprise d'environ 8 mètres	Clermont Auvergne Métropole	94
----	--	-----------------------------	----

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

LEMPDES



Une incohérence est constatée s'agissant des ER 32 et 37

L'ER 37 délimité sur le plan arrêté figure dans le cahier communal en tant que numéro 32.

32	Maillage entre rue Croix du Maçon et rue de Dallet	Clermont Auvergne Métropole	1 718
----	---	--------------------------------	-------

Il n'apparaît pas d'ER numéro 32 sur le plan à Lempdes, ni d'ER numéro 37 dans le cahier communal. L'ER 37 doit ainsi être renuméroté 32.

Le document graphique sera corrigé pour faire modifier la numérotation 37 en 32.

NOHANENT



Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue du jardinot en vue de son élargissement.

Il s'agit de l'ER 8, figurant au cahier communal.

metropole			
8	Rue du Jardinot - élargissement à 7 m	Clermont Auvergne Métropole	298

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

ER 8 non numéroté

NOHANENT



ER 11 non numéroté

Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue de la Côte en vue de son élargissement.

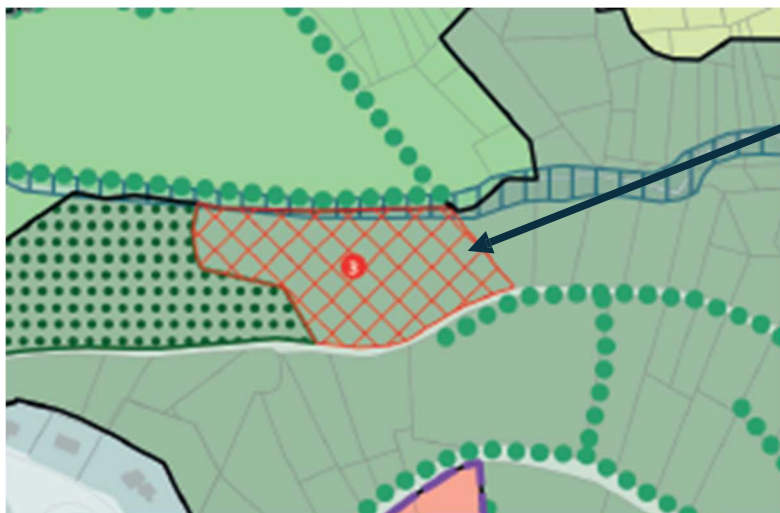
Il s'agit de l'ER 11, figurant au cahier communal.

11	élargissement à 7 m Rue de la Côte – élargissement à 7 m	metropole Clermont Auvergne Métropole	421
----	--	---	-----

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

ORCINES



L'ER 3 délimité sur le plan à Ternant n'apparaît pas dans la liste du cahier communal (la liste passe du numéro 2 au numéro 4)

Emplacement de l'ER - Ternant		Métropole	Surface
2	Cimetière - Ternant	Commune	1 018
4	Élargissement de voie - Les Pradeaux	Clermont Auvergne Métropole	490

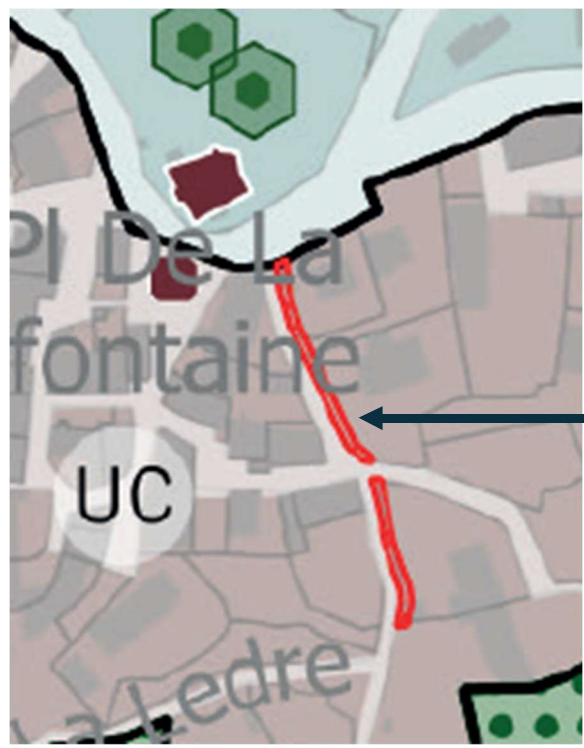
Il s'agit d'un ER prévu pour la station d'épuration de Ternant au bénéfice de Clermont Auvergne Métropole sur une surface de 10 640 m².

Ce projet figure par ailleurs au rapport de présentation (Tome2) s'agissant de la consommation d'espace liée aux ER.

Dans sa délibération sur le projet de PLUi arrêté, la commune d'Orcines émet l'observation suivante dans la section « Emplacements réservés » :
« Ternant, Station d'épuration à conserver) »

La liste du Cahier communal sera corrigée pour faire apparaître la ligne de l'ER 3.

ORCINES



ER 9 non numéroté

Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue de la Ledre au Gressigny en vue de son élargissement.

Il s'agit de l'ER 9, figurant au cahier communal.

		metropole	
9	Élargissement de voie - Le Gressigny	Clermont Auvergne Métropole	169

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

PONT-DU-CHATEAU

Un ER non numéroté sur les plans est localisé chemin des Crêtes en vue de son aménagement. Cet ER concerne plusieurs sections du chemin.

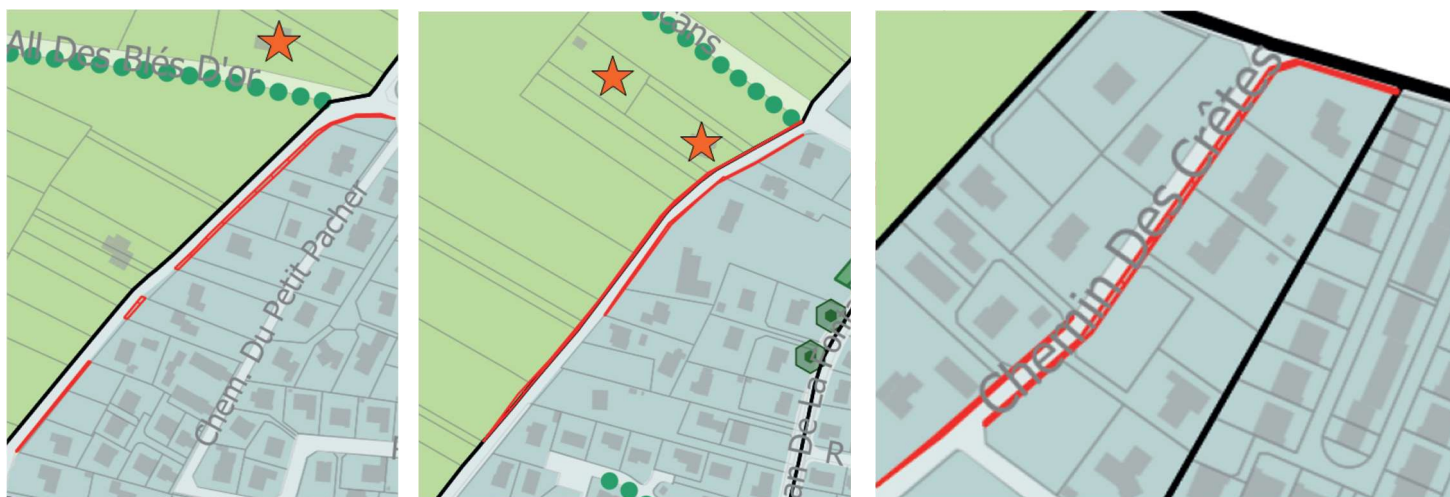
Il s'agit de l'ER 3, figurant au cahier communal.

3	Aménagement du Chemin des Crêtes	Clermont Auvergne Métropole	1 315
---	----------------------------------	--------------------------------	-------

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

ER 3 non numéroté (plusieurs sections)



PONT-DU-CHATEAU



ER 9 non numéroté

Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue de l'Étredelle.

Il s'agit de l'ER 9, figurant au cahier communal.

9	Aménagement du carrefour M1093b et de la rue de l'Étredelle	Clermont Auvergne Métropole	746
---	---	-----------------------------	-----

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

PONT-DU-CHATEAU



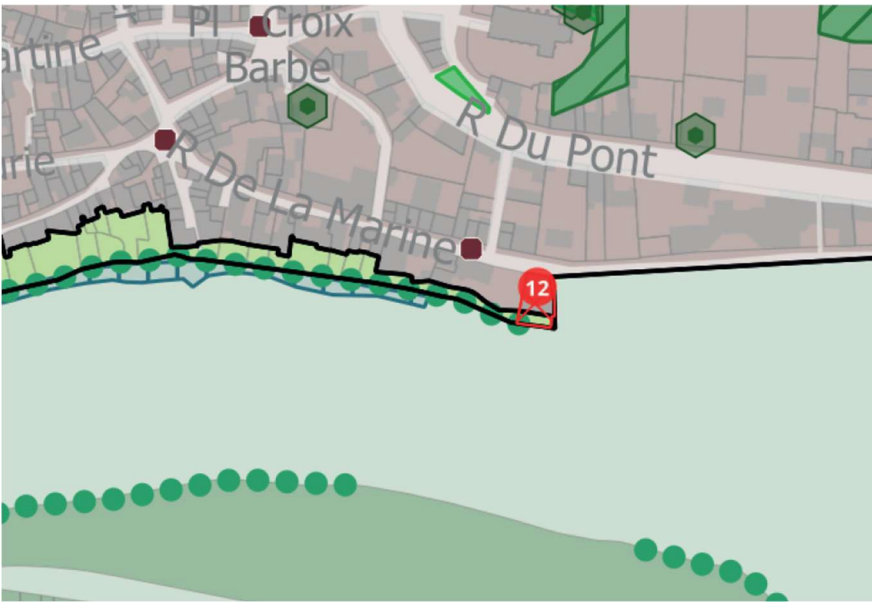
Une erreur est constatée dans le cahier communal s'agissant de l'ER 10 situé chemin des Boires. La surface indiquée est de 998m² alors que sa délimitation sur le plan correspond à une emprise de 1978m².

10	Aménagement du chemin des Boires	Clermont Auvergne Métropole	998
----	----------------------------------	--------------------------------	-----

La délimitation de l'ER sur le plan est correcte. Seule la surface indiquée dans le tableau est à corriger.

Le tableau du Cahier communal sera corrigé pour faire apparaître la surface de 1978 m²

PONT-DU-CHATEAU

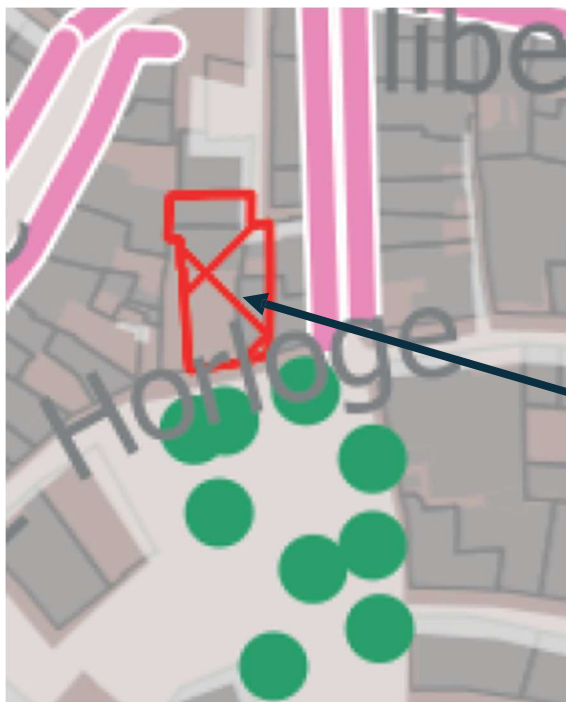


Une incohérence est constatée dans le cahier communal s’agissant de l’ER 12 situé rue de la Marine (parcelle BZ 274). Sa délimitation sur le plan représente une surface de 369 m² tandis que le cahier communal prévoit une emprise de 1780m² pour la réalisation du futur musée de la Batellerie.

metropole			
12	Futur musée de la Batellerie	Commune	1 780

Le Cahier communal sera corrigé pour indiquer une surface de 369m²

PONT-DU-CHATEAU



ER 14 non numéroté

Un ER non numéroté sur les plans est localisé rue du Guet et rue de l'Horloge.

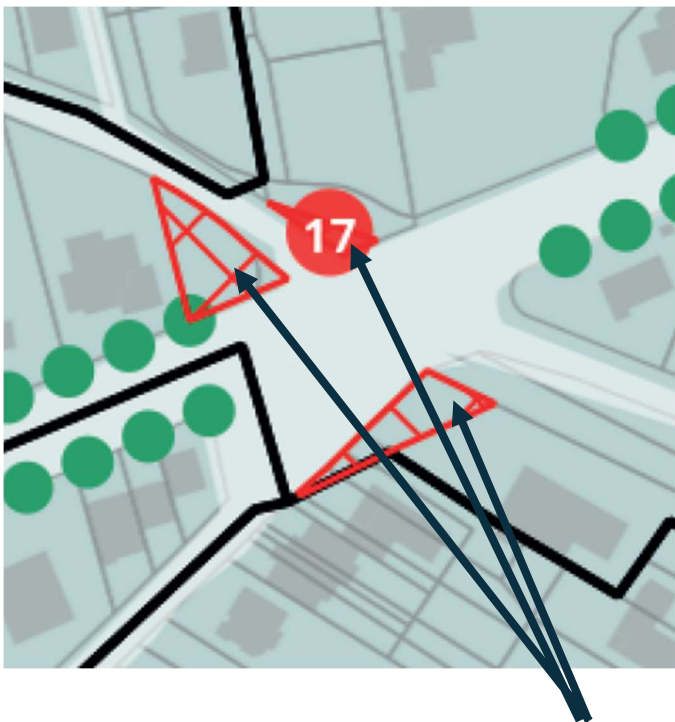
Il s'agit de l'ER 14, figurant au cahier communal.

14	Mail piétonnier : entre rue du Guet et la rue de l'Horloge	Clermont Auvergne Métropole	381
----	--	-----------------------------	-----

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER

PONT-DU-CHATEAU



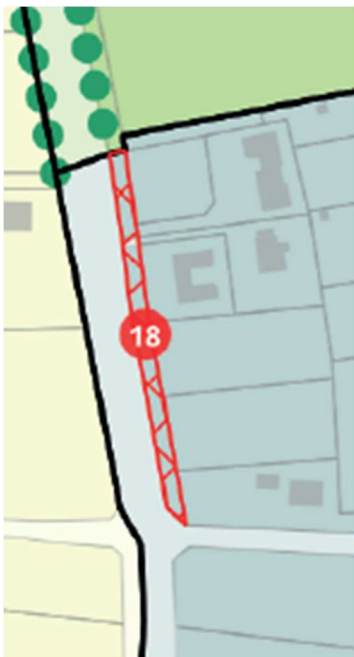
Une erreur est constatée dans le cahier communal s'agissant de l'ER 17 situé carrefour des Littes. La surface indiquée est de 62 m² alors que sa délimitation sur le plan correspond à une surface de 727 m², répartie sur 3 emprises de part et d'autre du carrefour (parcelles BK133, BV128, BV129, CB468, CB471, CB472, CB58)

Numéro	Désignation	Commune	Surface (m ²)
17	Aménagement du carrefour des Littes	Clermont Auvergne Métropole	62

La délimitation de l'ER sur le plan est correcte. Seule la surface indiquée dans le tableau est à corriger.

Le Cahier communal sera corrigé pour indiquer une surface de 727 m²

PONT-DU-CHATEAU



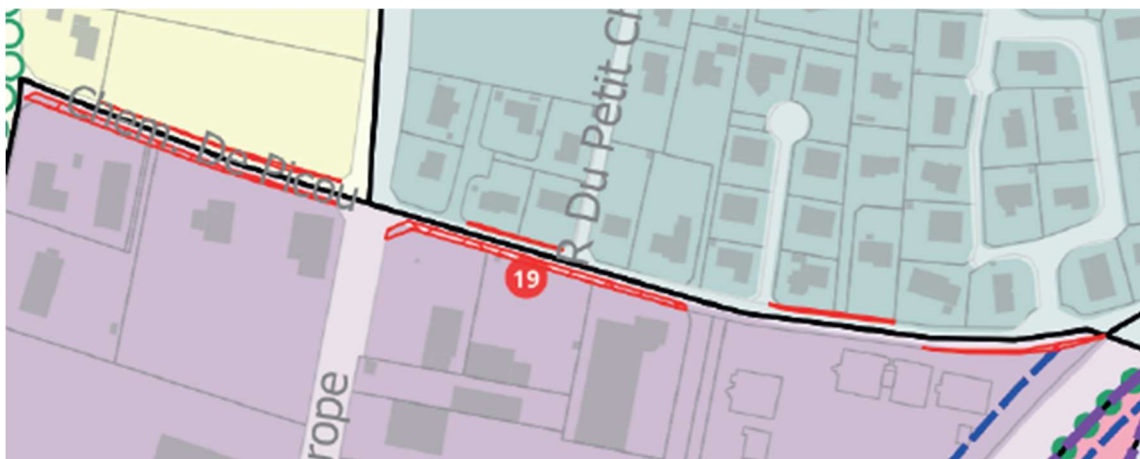
Une erreur est constatée dans le cahier communal s'agissant de l'ER 18 situé chemin des Routoires. La surface indiquée est de 1145 m² alors que sa délimitation sur le plan correspond à une surface de 774 m².

18	Aménagement du chemin des Routoires	Clermont Auvergne Métropole	1 145
----	-------------------------------------	--------------------------------	-------

La délimitation de l'ER sur le plan est correcte. Seule la surface indiquée dans le tableau est à corriger.

Le Cahier communal sera corrigé pour indiquer une surface de 774 m²

PONT-DU-CHATEAU



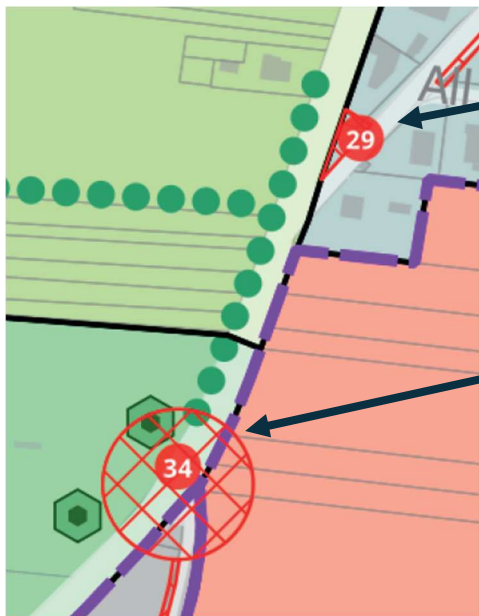
Une erreur est constatée dans le cahier communal s'agissant de l'ER 19 situé chemin de Picou. La surface indiquée est de 354 m² alors que sa délimitation sur le plan correspond à une surface de 951 m² répartie sur plusieurs tronçons.

19	Chemin de Picou	Clermont Auvergne Métropole	354
----	-----------------	--------------------------------	-----

La délimitation de l'ER sur le plan est correcte. Seule la surface indiquée dans le tableau est à corriger.

Le Cahier communal sera corrigé pour indiquer une surface de 951m²

PONT-DU-CHATEAU



Une incohérence est constatée s'agissant des ER 29 et 34.

L'ER 29 apparaît sur le plan à l'angle du chemin des Boires et de la route de Vichy pour une surface de 176m². Dans le cahier communal, l'ER 29 correspond à un aménagement plus conséquent, concernant la route de Vichy entre le carrefour du chemin des Boires et la rue de l'Étredelle, pour une surface de 3 724 m²

29	Aménagement de la route de Vichy M1093b entre le carrefour du chemin des Boires et la rue de l'Étredelle	Clermont Auvergne Métropole	3 724
----	--	--------------------------------	-------

Un ER 34 est délimité route de Vichy sur les plans, mais ne figure pas au sein du cahier communal, dont la liste s'arrête au numéro 33.

Dans sa délibération sur le projet de PLUi arrêté, la commune de Pont du Château émet l'observation suivante :
« concernant la modification de voirie initialement prévue en giratoire (emplacement réservé N°34 sur le plan) a été modifiée afin de créer un aménagement permettant le ralentissement de la circulation en entrée de ville sur la route de Vichy entre le carrefour avec le chemin d'Étredelle et celui avec le chemin des Boires. Le tracé de l'emplacement réservé N°29 sur le plan ne correspond pas à la surface marquée dans le cahier communal. L'emplacement réservé N°34 du plan doit être supprimé. »

Le Cahier communal sera corrigé pour indiquer une surface de 176m² pour l'ER29

Le document graphique sera corrigé pour supprimer l'ER 34

PONT-DU-CHATEAU



ER 31 non numéroté

Un ER non numéroté sur les plans est localisé chemin des Fourches

Vieilles Il s'agit de l'ER 31, figurant au cahier communal.

31	Alignement chemin des fourches Vieilles	Commune	1 907
----	---	---------	-------

Le tableau du cahier communal et la délimitation de l'ER sur le plan sont corrects. Seul le numéro n'apparaît pas sur le plan.

Le document graphique sera corrigé pour faire apparaître la numérotation de l'ER